

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 6 JANVIER 2022 A 20 H. 00.

Présents : MM. de BOURNONVILLE, Bourgmestre;

LEGROS, KOCKELMANN, LEFÈBVRE, Mme RENTMEISTER-MIGNON, Echevins;
ERLER, Mme GUILLAUME, MONVILLE, DUMOULIN, SERVAIS, GENON, Mme DEPOUHON,
Mme LEJEUNE, LOUSBERG, Mme DETREMBLEUR, LEGRAS, PEREIRA, CRASSON,
Conseillers;
Mme WETZ-CABRON, Présidente de CPAS ;
REMY-PAQUAY, Directeur général.

Absents et excusés : M. F. LEBRUN, Conseiller communal.

SEANCE PUBLIQUE

Monsieur le Bourgmestre présente les vœux du Collège et du Conseil à l'assemblée.

La séance du Conseil communal du 16 décembre 2021 n'ayant pu se tenir en public pour des raisons sanitaires liées à la pandémie, la prestation de serment de la directrice générale n'a pu se dérouler conformément à l'article L1126-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui précise que : « *Avant d'entrer en fonction, le Directeur général prête le serment visé à l'article L1126-1, au cours d'une séance publique du conseil communal, entre les mains du président. Il en est dressé procès-verbal.* »

Considérant qu'en vertu du principe de la continuité des fonctions publiques, le directeur général sortant reste en fonction jusqu'à l'installation officielle de son successeur, M. Jacques Remy-Paquay assurera le secrétariat du Conseil jusqu'au point 2 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2021.

Après lecture par le Directeur général, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Discours.

M. le Bourgmestre prend la parole pour rendre hommage à M. Jacques Remy-Paquay, Directeur général sortant.

M. Pierre Erler, représentant le groupe CitoyenS! prend également la parole pour remercier M. Remy-Paquay pour les 35 années passées au service de la Ville et des Citoyens.

M. Remy-Paquay s'adresse ensuite au Conseil communal et à l'assemblée présente.

2. Prestation de serment de Madame Séverine Lakaille en qualité de Directrice générale.

Le Président invite Madame Lakaille à prêter le serment légal :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge »,
et dresse le procès-verbal de cette prestation de serment :

L'an deux mil vingt et deux, le six janvier, devant Nous, Thierry de Bournonville, Bourgmestre de la Ville de Stavelot, a comparu en séance publique du Conseil communal, Madame Séverine Lakaille, Directrice générale, nommée à ces fonctions par délibération du Conseil communal en date du 16 septembre 2021.

Laquelle comparant a, en exécution de l'article L1126-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, prêté entre nos mains le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, dont la teneur suit:

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Dont acte, brevet.

Lecture faite, la comparante signe avec le Bourgmestre qui la déclare installée dans ses fonctions avec effet au 1^{er} janvier 2022.

M. Jacques Remy-Paquay, Directeur général sortant, quitte la séance. Le secrétariat est assuré par Mme Séverine Lakaille, Directrice générale.

3. Correspondance.

- 14.12 M. le Ministre [REDACTED]
Objet : Octroi d'une aide exceptionnelle « logement » suite aux inondations du mois de juillet.
- 20.12 Mme la Ministre [REDACTED]
Objet : Soutien régional aux autorités communales pour renforcer la gestion des risques d'inondation.
- 24.12 SPI
Objet : PV Conseil d'administration asbl Région de Verviers. Affectation des montants versés sur le compte « inondation ».

La séance est levée à 20 h.55.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Président,

S. LAKAILLE.

Th. DE BOURNONVILLE.
